



**PRÉFET
DE L' AISNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PLAN DÉPARTEMENTAL DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

17/06/20

L'égalité entre les femmes et les hommes a été reconnue grande cause nationale du quinquennat le 25 novembre 2017 par le Président de la République. Si l'accompagnement et la mise à l'abri des femmes victimes de violences a progressé, les faits de violences persistent, avec une hausse de 12 % des violences intrafamiliales et conjugales dans l'Aisne en 2019. Face à cette réalité, le Gouvernement a organisé un Grenelle consacré à la lutte contre les violences faites aux femmes le 3 septembre 2019.

Le plan départemental de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes, signé aujourd'hui entre le préfet, le président du conseil départemental et les trois procureurs, est le fruit d'un travail collectif émanant de ce Grenelle et a mobilisé l'ensemble des acteurs engagés dans cette lutte.

Il a été construit autour de 4 axes :

1. L'éducation et la culture de l'égalité,
2. L'accueil, l'accompagnement, la protection et l'insertion professionnelle des victimes,
3. La prise en charge des enfants, victimes des violences conjugales,
4. Les dispositifs dédiés aux auteurs de violences.

Chaque axe se décline en actions concrètes, dont certaines sont déjà opérationnelles notamment :

- la structuration du département en réseaux de professionnels formés pour prendre en charge les victimes de violences,
- les 54 places d'hébergement dédiées aux victimes et à leurs enfants,
- les 10 places d'hébergement et de prise en charge sociale et judiciaire des auteurs de violences,
- les deux Intervenantes Sociales en Gendarmerie,
- les deux accueils de jour dédiés aux victimes de violences.

De nouvelles actions vont être engagées rapidement :

- la création d'un poste d'intervenante sociale en commissariat,
- la prise de dépôt de plainte en milieu hospitalier,
- le développement de lieux protégés dédiés aux enfants, victimes des violences conjugales,
- la prise en charge des enfants victimes,
- la mise en place d'un service d'aide aux victimes en urgence sur le Soissonnais.(équipe d'un psychologue et d'un juriste).

Préfecture de l'Aisne

Tél : 03 23 21 82 15 – 06 85 47 34 69 – 06 07 98 05 83

Mél : pref-communication@aisne.gouv.fr

www.aisne.gouv.fr

Bureau de la représentation de l'État

Pôle départemental de la communication interministérielle



Préfet de l'Aisne



@Prefet02